



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance extraordinaire du conseil tenue le 24 janvier 2023, la résolution #2023-01-24-103 qui a pour titre *Annulation - Résolution #2023-01-24-103 - Adoption deuxième projet de règlement – règlement #690 modifiant le règlement de zonage #427 -création établissement d'hébergement collaboratif et touristique.*

QUE suite à l'avis juridique de l'avocat de la Ville ainsi qu'aux commentaires reçus du public, le processus d'adoption du règlement fera marche arrière. Un nouveau projet de règlement sera présenté à une assemblée publique de consultation qui sera annoncée ultérieurement par avis public.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier